



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Équipement

Montreuil, le 28 avril 2020

EIV

LES MASQUES DOIVENT TOMBER !

Cette crise sanitaire inédite a révélé l'importance du travail des cheminots de l'Équipement, en particulier des cheminots des EIV. Ils sont bien un maillon essentiel et indispensable à la production ferroviaire.

Face aux injonctions de produire en toutes circonstances, peu important les conditions, les cheminots des EIV n'entendent pas se faire imposer des conditions de travail et des protections minimalistes pour assurer des productions pas toujours essentielles. La sécurité et la santé des agents doit être un impératif dans ces circonstances dramatiques pour les populations. La nécessité d'approvisionner les entreprises du BTP, aides de dividendes, afin qu'elles puissent redémarrer dès la fin hypothétique du confinement, ne saurait justifier la mise en danger des cheminots pour permettre à ces entreprises d'engranger des bénéfices avec l'argent public !

Dans le cadre du confinement, concernant les approvisionnements des chantiers nécessaires et prioritaires pour maintenir le réseau en circulation et toute sécurité, les EIV constituent de toute évidence un maillon essentiel au Service Public. Force est cependant de constater que la Direction n'a pas la même appréciation de ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas...

La direction de SNCF Réseau, mise sous pression par le lobbying du privé, avec l'aval du Gouvernement, met tout en œuvre pour faciliter la remise en route des chantiers de sous-traitance pour qu'ils se gavent d'argent public en réalisant les travaux de régénération.

La direction d'Infrarail, le doigt sur la couture, suit les directives de Réseau : il faut produire, préparer la reprise des chantiers, acheminer les appareils de voie, les rails, les traverses, travailler pour le privé, câbler des armoires, préparer les chantiers d'investissements, et répondre ainsi aux pressions des industriels et de certains élus politiques.



Regonfler les stocks (qui ont été diminués suite à des décisions purement financières) n'est pas envisageable pour les cheminots des EIV qui refusent d'être exposés à la contamination faute de protections suffisantes.

La responsabilité des 4 directeurs d'établissements des 8 sites n'est pas anodine dans cette période. C'est par leurs décisions quotidiennes que se joue la santé physique et mentale des cheminots des EIV.

Cette responsabilité de l'employeur ne peut en aucun cas être couverte par d'hypothétiques fiches de mesures à prendre pour mettre petit à petit la production en route, tout en les faisant évoluer au fil de l'eau...

De plus, le matériel de protection n'est pas là, il n'est pas à la hauteur. Quid des tests qui devraient être généralisés, ou du contrôle de température à la prise de service ? Pourquoi ne pas assurer une reprise maîtrisée et raisonnée ?

Ce constat est inadmissible et les cheminots des EIV ne doivent pas travailler sans les garanties d'avoir la sécurité sanitaire optimale prônée par le monde médical.

Il faut des masques (3 par jour), du gel, des gants, des distances de travail qui permettent une vraie sécurité, le nettoyage et la désinfection des locaux plusieurs fois par jour en assurant la traçabilité des interventions.

Face à ces constats alarmants, la CGT demande, dans ce contexte qui nous confirme ce que nous prônons depuis des décennies :

- Une reconnaissance des compétences rares des cheminots des EIV ;
- La transmission des savoirs sur l'ensemble des métiers ;
- L'embauche des contrats en alternance, des CDD, des intérimaires, tous formés à nos métiers ;
- La ré-internalisation des charges ;
- Des investissements à la hauteur de la génération du réseau, afin de prévoir l'avenir du ferroviaire, indispensable à la vie des citoyens et au désenclavement des territoires ;
- Une augmentation des stocks largement suffisante pour couvrir l'ensemble des travaux sur du long terme et non pas dans l'urgence.

Le service public apparaît plus que nécessaire dans le contexte actuel !

Les EIV sont toujours, et seront encore plus indispensables aux circulations du ferroviaire, dans une entreprise intégrée.

Tous les cheminots qui se sentent en danger face à l'absence de protections adaptées peuvent faire valoir leur droit de retrait !

Pas de protection = Pas de travail !